

N°2014-CA-50

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
12
- Pouvoir :
-
- Votants :
12

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

BUDGET 2014 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Le 14 novembre 2014, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 31 octobre 2014, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur Dominique RANDON.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur Dominique RANDON, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Jean-Louis JEGADEN, Serge BOULANGER, Mamadou DIALLO, Bertrand LEFRANCOIS, Bastien CORITON, Yvon PESQUET, Jean-Pierre THEVENOT, Gérard JOUAN, Daniel MARECHAL, Guillaume COUTEY.

Mme Agnès FIRMIN LE BODO.

Suppléants

-

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Samuel PERDRIX, le Capitaine André HENRY, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

-

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Nicolas ROULY, Pascal MARCHAL, Émile CANU, Sébastien JUMEL, Jean-François MAYER, le Colonel Thierry SENEZ, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Cette troisième décision modificative de l'année 2014 a pour objectif :

- de redéployer les crédits en fonctionnement, avec notamment un ajustement au niveau des charges de personnel et celles à caractère général,
- d'ajuster les crédits en investissement, à travers une diminution de crédits et la neutralisation des sommes dédiés à l'emprunt, devenues inutiles.

Les flux budgétaires de cette décision modificative sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

Budget principal	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Fonctionnement			
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement			
Dépenses	-272 489,75 €	0,00 €	-272 489,75 €
Recettes	-272 489,75 €	0,00 €	-272 489,75 €

Budget annexe	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Fonctionnement			
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement			
Dépenses	-0,45 €	0,00 €	-0,45 €
Recettes	-0,45 €	0,00 €	-0,45 €

BUDGET PRINCIPAL

I - Section de fonctionnement

Cette décision modificative permet aux services d'affiner leurs inscriptions en dépenses de fonctionnement sur différents chapitres budgétaires et de mobiliser les crédits ainsi dégagés à la couverture d'éventuelles dépenses imprévues.

Chapitre 011 : Charges à caractère général : - 280 235,00 €

Les ajustements opérés sur ce chapitre aboutissent à une réduction globale des crédits à hauteur de 280 235 € selon le détail avancé par le tableau qui suit.

La nature même de certaines dépenses, renvoyant à des aléas d'ordres climatique ou technique notamment, complexifie l'exercice de prévisions annuelles.

Plusieurs ajustements, en l'occurrence à la baisse, sont proposés pour intégrer le rythme des dépenses avéré sur l'exercice. Cela concerne ainsi le poste « Combustibles » et des « Fournitures de petits équipements », suite à une baisse des réparations. De la même manière, le taux de pannes enregistré – inférieur au prévisionnel - notamment sur des portes sectionnelles explique en partie la réduction opérée au titre de l'« Entretien et réparation de bâtiments ».

De même que l'utilisation des stocks, différentes politiques de gestion des moyens expliquent une partie des économies dégagées. A titre d'exemple, l'ajustement de l'inscription liée aux « Fournitures administratives » est en partie consécutif à la rationalisation des moyens d'impression.

La restitution de plusieurs crédits s'explique par ailleurs par la non concrétisation sur l'exercice, de certains travaux initialement programmés, à la faveur d'autres jugés prioritaires comme l'aménagement des centres mixtes.

Compte tenu de l'avancée des dossiers contentieux en cours, le paiement des honoraires sur l'exercice est ajusté, autorisant une restitution de 50 000,01 €.

Bien qu'absorbées par la masse des économies dégagées sur le chapitre, deux inscriptions supplémentaires sont proposées. L'une, à hauteur de 3 000 €, a trait à l'inauguration prochaine du module de formation sur feux réels sur le site de Tourville-la-Rivière. La seconde inscription est liée à la récente mise en place d'une revue de presse numérique, générant une dépense nouvelle de 6 130€.

Article	Libellé	Ajustement DM 3
60621	Combustible	-8 469,00€
60623	Alimentation	-1 108,00€
60631	Fournitures d'entretien	-5 500,00€
60632	Fournitures de petit équipement	-24 930,00€
6064	Fournitures administratives	-11 786,40€
6068	Autres matières et fournitures	-15 000,00€
6135	Locations mobilières	-1 000,00€
61522	Entretien des bâtiments	-103 000,00€
61551	Entretien du matériel roulant	-17 051,79€
61558	Entretien des autres biens mobiliers	-963,00€
6156	Maintenance	-7 000,00€
6227	Frais d'actes et de contentieux	-50 000,01€
6232	Fêtes et cérémonies	-300,00€
6234	Réceptions	992,00€
6236	Catalogues, imprimés et publications	-668,40€
6238	Divers	-1 800,00€
6251	Voyages, déplacements et missions	-25 721,40€
6288	Autres	-5 379,00€
637	Autres impôts et taxes	-1 550,00€
	TOTAL	-280 235,00€

Chapitre 012 : Charges de personnel : - 700 000,00 €

Un ajustement des crédits à hauteur de – 700 000 € est proposé sur ce chapitre, considérant la vacance actuelle de trente postes à l'échelle du Sdis, dont une vingtaine seront pourvus en février prochain, à l'ouverture de la prochaine formation initiale des sapeurs-pompiers professionnels.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion : -4 000,00 €

L'ajustement ici est relatif aux crédits dédiés à rembourser les agents en cas de détérioration de certains biens en intervention. En l'absence d'affaires en cours d'instruction, 4 000 € sont restitués.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : + 984 235,00 €

Les crédits dégagés pour les raisons précédemment évoquées, pour un montant total de 984 235 € sont portés au crédit des dépenses imprévues.

II - Section d'investissement

Conséquences d'une diminution de certaines dépenses projetées sur l'exercice, les ajustements proposés aboutissent à réduire le volume de la section d'investissement de 272 489,75€, avec l'abandon du recours à l'emprunt cette année.

A) Dépenses d'investissement :

A la présente décision modificative, il vous est proposé de diminuer les dépenses d'investissement pour un montant total de 272 489,75 €, sous l'effet des ajustements qui suivent, déclinés par chapitre budgétaire.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : + 5 901,25 €

Ce chapitre nécessite un ajustement à la hausse de 5 901,25 €, lequel résulte à la fois :

- de l'inscription d'une dépense nouvelle de 67 800 €, pour la réalisation d'espaces douches communs au centre de Rouen-Gambetta rendue nécessaire par la vétusté de certaines douches individualisées par chambre,
- d'une restitution possible de 61 898,75 €, essentiellement liée au retard pris dans la réfection des câblages informatiques et téléphoniques de six des douze centres dans lesquels la console d'alerte doit être déployée.

Les autorisations de programme de la politique immobilière : - 190 391,00 €

Un rapport spécifique dédié à ces autorisations de programme et crédits de paiement afférents, a été adopté précédemment.

L'autorisation de programme « Refonte du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques et du règlement opérationnel » : - 88 000,00 €

Un rapport consacré à cette autorisation de programme a été adopté précédemment.

B) Recettes d'investissement :

La réduction des dépenses d'investissement rend inutile le recours à l'emprunt sur l'exercice. Les crédits provisionnés dans cette perspective sont donc diminués de 272 489,75 €, pour être ramenés à 0 €.

*
* *

BUDGET ANNEXE

Les ajustements proposés du budget annexe de la restauration concernent exclusivement la section d'investissement.

A) Recettes d'investissement :

L'ajustement proposé (-0,45 €) vise à rectifier l'arrondi effectué à tort (9 626,00 €) sur le solde d'exécution de la section d'investissement reporté tel qu'arrêté au compte administratif 2013 (9 625,55 €).

B) Dépenses d'investissement :

Pour maintenir l'équilibre de la section d'investissement, proposition est faite d'opérer une réduction équivalente (-0,45€) en dépenses, à la celle avancée supra s'agissant des recettes.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.



Le président du conseil d'administration,

Dominique RANDON